

Direction des Archives de France

Bulletin sur les ressources archivistiques numériques, n° 38, décembre 2009

Sommaire

Mise à jour du manuel AFNOR "Faire un répertoire ou un inventaire simple avec l'EAD"

Diffusion de la version 3.3 de Pleade

XML et EAD au Service régional de l'archéologie (SRA) de la DRAC Alsace

Le catalogue Odysseo : des ressources pour l'histoire de l'immigration

14^e colloque des sciences archivistiques, 1^{er} et 2 décembre 2009, Marbourg

Lu pour vous

Mise à jour du manuel AFNOR "Faire un répertoire ou un inventaire simple avec l'EAD"

Une nouvelle version du manuel AFNOR « Faire un répertoire ou un inventaire simple en EAD » est désormais accessible en ligne sur le site de la direction des Archives de France (<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/classement/normes-outils/ead/>).

Ce manuel, conçu par le groupe de travail AFNOR/CG46/CN357/GE3, est destiné aux services qui souhaitent pratiquer de premiers encodages en EAD.

Cette version révisée a été enrichie de nouveaux exemples issus des pratiques d'encodage actuelles. La webographie et la bibliographie de l'EAD ont également été mises à jour.

Diffusion de la version 3.3 de Pleade

La dernière version de Pleade 3.3 est disponible à : <http://pleade.com/telecharger>

Différents changements sont intervenus entre la version 3.2 et la version 3.3 :

- synchronisation du sommaire dans la fenêtre EAD
- refonte de l'interface de gestion des documents EAD publiés (plus d'informations, possibilité de trier, ...)
- informations détaillées des publications automatiques et manuelles
- optimisation de la récupération des journaux d'application
- traitement des liens externes dans la page du cadre de classement
- possibilité de désactiver le filigrane pour une zone d'accès particulière
- possibilité de masquer la partie gauche de la fenêtre EAD
- possibilité de générer automatiquement et de stocker les images pré-traitées

...

Il est possible de voir une démonstration de la dernière version 3.3 : <http://demo.pleade.com/>

Par ailleurs, dans le cadre d'un master "Visualisation et conception infographique "VCiel (<http://spiral.univ-lyon1.fr/VCIEL/00-perso/site/index.html>), Géraldine Moreau a effectué un stage (rémunéré) de six mois au sein d'Anaphore. Au cours de son stage, elle a réalisé un site pédagogique "Pleade en pratique" accessible en ligne à l'adresse : <http://www.pleadeenpratique.org/>

Vous trouverez, sur ce site, des outils pédagogiques dédiés à Pleade :

- pages HTML
- fichiers pdf téléchargeables
- vidéos consultables en ligne et téléchargeables au format Windows Media Video.

Le site est également interactif, avec un forum.

XML et EAD au Service régional de l'archéologie (SRA) de la DRAC Alsace

L'arrêté du 16 septembre 2004 mentionne, dans son article 4, l'obligation pour un opérateur d'archéologie préventive de verser au Service régional de l'archéologie (SRA) l'intégralité de la documentation produite lors d'un diagnostic ou une fouille. Suite à cette publication, et face à un passif remontant aux années cinquante, le SRA Alsace s'est interrogé sur les modalités d'accueil, de traitement et de conservation de cette documentation.

Pré-requis

La méthode se devait de respecter certaines conditions :

- s'inspirer des usages déjà existants dans d'autres régions si ceux-ci ont fait leur preuve ;
- prendre en compte les pratiques des différents opérateurs de la région et intégrer leurs remarques sur le projet ;
- proposer un système de classement des documents ;
- proposer un système d'aide à l'enregistrement informatisé ;
- garantir non seulement la bonne conservation des archives papier mais aussi des archives électroniques (problèmes de formats de fichiers, de type de support...) ;
- choisir le format XML pour l'inventaire des données, format décrit comme le plus pérenne actuellement;
- ne pas faire peser une surcharge financière aux opérateurs ;
- et enfin, respecter les normes en vigueur à chaque étape du cycle de vie du document (Service régional de l'archéologie, Ministère de la Culture et de la communication, puis Archives départementales).

Méthode d'enregistrement

En conséquence, nous avons opté pour OpenOffice Calc, logiciel libre et multi plate-forme. Les codes et indexations employés répondent aux exigences du Ministère de la Culture (compatibilité avec l'application *Patriarche* et la base *Mémoire*). L'inventaire de la documentation s'effectue à la pièce, au niveau de chaque opération, dans un tableur nommé AFX (Archives de Fouille en XML). La conception de ce modèle a été réalisée en interne. Nous avons retenu les champs minimums nécessaires à la gestion documentaire, à savoir : code identifiant, auteur, année de production, légende, mots-clés. Le cadre de classement a été repris du SRA Pays-de-la-Loire.

Conversion des données

Une fois le catalogage terminé dans l'onglet *Saisie* du tableau, l'onglet *Administration* permet, grâce à une série de fonctions et de macro-commandes, de convertir les informations en XML en insérant automatiquement les balises sélectionnées, et de générer un fichier spécifique conforme à la DTD EAD.

Visualisation des instruments de recherche et stockage des fichiers

L'outil choisi pour la consultation des instruments de recherche EAD est Pleade. L'inventaire de chaque opération est publié avec ses documents numériques associés dans l'application.

Actuellement, nous disposons de près de 200 instruments de recherche en EAD, ce qui représente plus de 16 000 documents décrits, toutes catégories confondues, dont environ 65 Go de fichiers numériques.

Ces derniers nous sont transmis sur CD, qui sont conservés et classés, mais aussi versés sur un serveur dédié.

Bilan et développements en cours

Le système de gestion a été rendu opérationnel courant 2006. Il peut être paramétré pour d'autres régions et adapté pour la description d'autres fonds. Les images produites par le SRA sont inventoriées selon le même procédé.

Nous développons actuellement un onglet supplémentaire permettant un export des images numériques dans la base *Mémoire* du Ministère.

Il est prévu que la Conservation régionale des Monuments historiques adopte un système similaire (Calc et EAD) pour le traitement des dossiers de protection et des images numériques, dans l'optique d'une base patrimoniale transversale.

Marie STAHL
Service régional de l'archéologie
DRAC Alsace

Le catalogue Odysseo : des ressources pour l'histoire de l'immigration

L'association Génériques vient de rendre disponible en ligne son catalogue « Odysseo : des ressources pour l'histoire de l'immigration » <<http://odysseo.org/>> qui permet d'identifier et de localiser les sources sur l'histoire de l'immigration en France de 1800 à nos jours : archives, manuscrits, affiches, périodiques, iconographie, documents sonores et audiovisuels... Ces sources sont conservées dans le réseau des Archives et des bibliothèques publiques, dans les médiathèques, cinémathèques, photothèques, musées ou encore chez des personnes physiques ou morales.

Actuellement, seules les recherches spécifiques sur les affiches et les périodiques sont actives. Quelques fonds d'archives sont d'ores et déjà disponibles via le formulaire de Recherche globale. Pour un aperçu exhaustif des fonds présentés actuellement dans Odysseo, il suffit de déplier l'arborescence du cadre de classement. Des dossiers thématiques aident l'internaute à identifier les sources disponibles sur un thème spécifique ou selon le type de support. Enfin, le catalogue Odysseo permet de consulter en ligne d'importants fonds numérisés et ainsi de visionner près de 1800 affiches et pas moins de 40 titres de périodiques.

Depuis sa création en 1987, l'association Génériques s'est attachée à inventorier et à rendre accessibles les sources d'archives publiques et privées sur les étrangers en France afin d'améliorer la connaissance des phénomènes migratoires en France et dans le monde. Cette action s'est d'abord concrétisée par la publication de l'ouvrage *Les Étrangers en France – Guide des sources d'archives publiques et privées – XIXe-XXe siècles*. Puis, cet ouvrage a fait l'objet d'une mise en ligne sous forme de base de données, permettant alors une recherche multicritères. L'aventure se poursuit aujourd'hui avec le nouveau catalogue Odysseo.

Au cours de l'année 2009, la refonte en Odysseo des bases de données en ligne de Génériques a été entamée par l'équipe de Génériques.

L'association Génériques a été accompagnée dans ce projet par la société Anaphore (conception et réalisation) en collaboration avec AJLSM (validation technique et installation) et Tzav Design (design et évolution de l'interface Web).

Le site est publié avec Pleade 3, distribué sous licence GPL. L'ergonomie de Pleade pour la publication des descriptions a été visuellement drapée aux couleurs de Génériques. Ont également été développées de nouvelles fonctionnalités permettant notamment au public de participer à l'amélioration des descriptions des contenus ou de déposer des commentaires sur les archives.

A terme, le catalogue permettra l'intégration et la publication centralisée de bases enrichies incluant images et audiovisuels en provenance de multiples institutions françaises.

14^e colloque des sciences archivistiques, 1^{er} et 2 décembre 2009, Marbourg

Pour son 60^e anniversaire, l'École d'archivistique de Marbourg organisait un colloque intitulé « Conversion rétrospective, formats d'échange et numérisation des archives ». Cette thématique était motivée par le projet de conversion rétrospective engagé depuis 2007 par l'École d'archivistique. Ce projet est subventionné par la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), une institution qui a pour mission de promouvoir la recherche scientifique en Allemagne. La DFG participe au financement du projet à hauteur d'un million d'euros par an jusqu'en 2015. Avant de se lancer dans une entreprise de cette ampleur, plusieurs points méthodologiques ont dû être clarifiés. L'objectif – le libre accès des instruments de recherche sur Internet – a dû être spécifié et l'utilisation de normes archivistiques et techniques est très vite apparue comme une priorité, comme l'a souligné **Frank Bischoff**, ancien directeur de l'Archivschule.

L'application des normes de catalogage bibliographique, FRBR (Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques) et RDA (Ressources : Description et Accès), est également un préalable essentiel à la migration vers un système d'information unifié des fichiers d'autorité de la Bibliothèque des Archives littéraires allemandes. Plus d'un million de fiches sont concernées par ce projet qui devrait être achevé en 2011. **Karin Schmidgall** (Bibliothèque des Archives littéraires allemandes, Marbach) a décrit les principales étapes permettant de passer de catalogues sur fiches à des données accessibles en réseau : reprise systématique des données avant leur migration dans la nouvelle application, tests automatiques ou manuels, par sondages, pour un contrôle qualité, développement en interne d'une base de tests spécifique, etc.

Pour **Nils Brübach** (Archives de l'État de Saxe), les projets de numérisation et de conversion rétrospective des instruments de recherche doivent faire partie d'une stratégie plus globale de développement d'un système d'information archivistique. Sans le développement et le suivi d'une plate-forme Web pour la recherche et la consultation des descriptions archivistiques, les opérations de conversion rétrospective ne peuvent prendre leur plein effet.

La conversion rétrospective peut également jouer un rôle essentiel en cas de sinistre, comme l'a rappelé **Ulrich Fischer** (Archives historiques de Cologne). Après l'effondrement du bâtiment des Archives historiques de Cologne, il est vite apparu qu'un état précis et des pertes ne serait possible qu'avec la conversion rétrospective des instruments de recherche décrivant les fonds endommagés. Au cours des derniers mois, les Archives de Cologne ont donc obtenu l'aide de la DFG pour la numérisation de 1200 instruments de recherche, tous importés dans le logiciel ACTApro, et depuis septembre 2009, les documents retrouvés dans les décombres sont progressivement identifiés et collationnés avec les instruments de recherche numérisés.

Michael Fox (Société historique du Minnesota) a présenté les récents développements concernant les formats d'encodage archivistique. Un nouveau format pour l'échange des informations sur les producteurs d'archives, le Contexte archivistique encodé – Collectivités, personnes, familles (EAC-CPF) sera bientôt rendu disponible dans sa version définitive. Au même moment, une révision est prévue pour l'EAD. Avec l'usage grandissant de l'EAD et les applications potentielles de l'EAC-CPF dans les portails nationaux et internationaux, des modèles conceptuels pour les systèmes d'information archivistique devraient être développés à partir de l'EAD et de l'EAC-CPF mais aussi à partir d'autres formats d'échange ou des quatre normes de description du Conseil international des archives. Les systèmes prenant de l'importance et devenant de plus en plus hétérogènes, ils tendent à se complexifier. Comment les modèles existants peuvent-ils s'adapter à ce nouvel environnement ? Comment les principes de conception du nouveau schéma EAC-CPF pourraient-ils être intégrés dans une version révisée de l'EAD ? Enfin, quels sont les changements nécessaires pour rendre l'EAD plus facile à mettre en œuvre, en particulier dans les systèmes de bases de données relationnelles ? Les principaux changements proposés par Michael Fox sont les suivants : développer les éléments <language> et <function>, éliminer les éléments englobants <dsc> et <did>, réduire les éléments de contenu mixte (éléments pouvant contenir à la fois du texte et d'autres éléments), normaliser l'utilisation de <head> et de @label.

Depuis début 2009, en Italie, l'administration des Archives d'État est en train de développer un portail commun d'accès à toutes les ressources archivistiques italiennes, le SAN (Système archivistique national). Le portail offrira différentes informations : ressources bibliographiques, actualités, guides de recherche pour les différents

publics (enseignants et étudiants, généalogistes, historiens, etc.), sections thématiques spécifiques (par exemple archives d'entreprises, sources généalogiques), une bibliothèque numérique et des expositions virtuelles. Mais le cœur du portail sera un catalogue des fonds conservés par les services d'archives italiens ou détenus par des organismes publics ou privés, par des particuliers et des familles (Catalogue des ressources archivistiques ou CAT). **Stefano Vitali** (Archives d'État de Lucques) a rappelé que ces dernières années, des systèmes de description archivistique avaient été élaborés et publiés sur le Web par la Direction générale des archives, les Archives d'État, des régions, des provinces, des municipalités et différentes institutions culturelles. Ces systèmes partagent une architecture commune et des formats de données similaires, puisqu'ils sont en général conformes aux normes de description internationales. Le CAT sera un point d'accès commun à ces systèmes, fournissant des informations succinctes sur les fonds d'archives, leurs producteurs, leurs détenteurs et les instruments de recherche correspondants. Des liens pointeront vers les systèmes où des descriptions plus détaillées de ces entités seront hébergées. Le CAT sera alimenté par les données exportées des systèmes participant au projet, grâce à différentes procédures d'export/import : moissonnage selon le protocole OAI-PMH, import de fichiers XML ou même interface Web pour la saisie de données dans la base CAT. Les fichiers XML seront générés selon des schémas incluant des éléments de l'EAD pour les documents d'archives, de l'EAD (<eadheader>) pour les instruments de recherche et de l'EAC-CPF pour les producteurs. Un schéma spécifique a été développé pour les détenteurs de fonds. Les quatre schémas ont été intégrés dans un seul schéma SAN qui comprend des éléments de contrôle, nécessaires pour les procédures d'import et de mise à jour de la base de données CAT.

Plusieurs interventions étaient consacrées à l'utilisation des formats d'échange par les services d'archives allemands dans le cadre de projets de conversion rétrospective. C'est ainsi que **Peter Worm** (Province de Westphalie-Lippe) a présenté les évolutions du portail des Archives de Rhénanie du Nord - Westphalie (<http://www.archive.nrw.de/>). Depuis mai 2007, le portail offre une description succincte des fonds conservés dans les différents services d'archives de la région. Les possibilités déjà offertes par la précédente version – informations de contact et actualités des institutions – ont été simplifiées avec l'utilisation d'un système de gestion de contenu. Le nombre croissant d'utilisateurs et les retours des internautes confirment l'intérêt pour la présentation en ligne des descriptions des collections archivistiques. Néanmoins, seulement 10% des archives municipales de Westphalie ont modifié la présentation générale de leurs collections et mis des instruments de recherche en ligne. Cette faible contribution s'expliquait au départ par l'absence dans les logiciels de fonctions d'export pour l'échange de données. Par ailleurs, l'importance d'une présence sur Internet est encore sous-estimée par de nombreux services d'archives. Le succès du portail pourrait s'accroître dans le futur avec de meilleures fonctionnalités de recherche et des possibilités accrues d'import, en lien avec la numérisation de documents d'archives et les outils du Web 2.0. Dans le même temps, les services contributeurs doivent être incités à participer davantage, afin que leurs collections soient présentes dans la conscience collective aussi bien que dans les discours sur l'histoire régionale.

Le colloque s'est achevé avec la présentation de différents projets de numérisation. La présentation Internet des biens numérisés des bibliothèques, des archives et des musées et la préservation à long terme des documents numériques natifs font partie des grands défis de la société de l'information. A l'âge de Google et de Wikipedia, les systèmes d'information en ligne, qu'ils soient institutionnels ou qu'ils concernent plusieurs domaines, jouent un rôle de plus en plus important pour les biens culturels numérisés et les informations scientifiques. C'est ainsi que la fondation d'une bibliothèque numérique européenne trans-domaine a pris place au niveau européen. Europeana (<http://www.europeana.eu>) donne accès pour le moment à 4,6 millions d'objets. **Gérald Maier** (Archives de l'État du Bade-Wurtemberg) a indiqué que la mise en place d'une bibliothèque numérique allemande (DDB) commencerait en 2010. Les biens culturels numérisés et les informations scientifiques de plus de 30000 institutions culturels et scientifiques seront rendus accessibles. La DDB, financée par les États et le gouvernement fédéral, constituera en même temps la contribution allemande à Europeana et fonctionnera comme un agrégateur pour la bibliothèque numérique européenne.

Johannes Kistenich (Archives de l'État de Rhénanie du Nord - Westphalie) a fait remarquer que si les projets de numérisation visaient avant tout à rendre accessibles en ligne des contenus numériques, l'intérêt de la numérisation pour la préservation des documents était souvent laissé de côté, alors que la numérisation fait le lien entre les attentes des utilisateurs et le souci de protection des originaux. Par ailleurs, avec les projets de numérisation, les archives sont devenues des producteurs de documents numériques, qui posent en eux-mêmes des problèmes de préservation.

Enfin, **Paul Bantzer** (Startext, Bonn) a présenté trois exemples d'utilisation du format METS dans le cadre de projets de numérisation. Les Archives fédérales allemandes utilisent METS pour la gestion des métadonnées des images numériques liées aux instruments de recherche. Si la transcription d'un document existe, cette transcription est insérée sous forme de fragment XML dans un fichier METS. Une application XML permet la

recherche dans les textes retranscrits. Les Archives fédérales utilisent également METS pour une application de consultation d'images numériques de fichiers nominatifs. Les informations nominatives sont insérées dans les fichiers METS sous forme de fragments XML/EAC et constituent autant de points d'entrée. Enfin, les Archives d'État de Münster utilisent METS pour l'affichage de leurs documents numérisés. Les métadonnées sont encapsulées sous forme de fragments MODS dans les fichiers METS.

Lu pour vous

Journal of Archival Organization, Volume 7, N° 3, juillet-septembre 2009

Après plus de deux décennies d'élaboration des normes de description, où en sommes-nous aujourd'hui ? Les archivistes disposent aujourd'hui de normes internationales et la littérature professionnelle sur le sujet est abondante. Pour autant, des retours d'expériences et des analyses complémentaires sur les avantages et les limites de mise en œuvre des normes semblent encore nécessaires. Tel est l'objet de ce numéro du *JAO*, avec trois articles consacrés respectivement aux relations entre normes de description et authenticité des documents d'archives, à l'EAD comme « technologie inaboutie » et aux deux dernières normes internationales de description archivistique.

« Se fier aux descriptions : authenticité, fiabilité et normes de description archivistiques », Heather MacNeill

Dans cet article, Heather MacNeil (Université de Toronto) s'interroge sur la compatibilité entre les normes de description archivistique et la « présomption d'authenticité » des archives.

Le *Code d'éthique* du Conseil international des archives rappelle la nécessité pour les archivistes de « préserver l'authenticité des documents d'archives durant leur traitement, leur conservation et leur utilisation ». Ces dernières années, la responsabilité des archivistes pour la préservation des documents numériques a été un thème récurrent dans la littérature professionnelle. Par exemple, la définition par le projet INTERPARES 1 des conditions essentielles de l'authenticité souligne le rôle de l'archiviste comme détenteur fiable des documents d'archives. Le projet INTERPARES a identifié les procédures nécessaires pour permettre aux services d'archives de prouver l'authenticité des archives numériques dont ils ont la responsabilité. La description archivistique en fait partie.

Les normes de description ont elles aussi établi des liens entre authenticité des archives et description archivistique. C'est ainsi que, dans leur version révisée en 2008, les *Règles canadiennes pour la description des documents d'archives* indiquent qu'un des objectifs de la description archivistique est « de poser les bases de la présomption d'authenticité des documents d'archives en documentant la chaîne de la conservation et du classement des archives, ainsi que les circonstances de production et d'utilisation des archives ».

Authenticité et description archivistique : relations théoriques et historiques

La présomption d'authenticité d'un document d'archives repose sur l'établissement de son identité et la démonstration de son intégrité. Le document d'archives a-t-il bien été créé par la personne qui prétend l'avoir créé ? A-t-il été modifié depuis sa rédaction ? Les principes du classement archivistique permettent d'étendre cette présomption au fonds d'archives. Maintenir les archives d'un producteur sans les mélanger à celles d'un autre producteur préserve l'identité du fonds, et conserver les archives dans l'ordre qui leur a été attribué par le producteur permet de conserver l'intégrité des relations entre les différentes composantes du fonds. En expliquant le mode de classement des archives et les circonstances de leur production et de leur conservation, la description archivistique met à disposition de l'utilisateur des informations qui faciliteront sa compréhension de l'identité et de l'intégrité des documents.

Puisque l'archiviste qui rédige la description apporte des éléments de présomption d'authenticité des archives, il y a inévitablement un lien entre l'authenticité des documents et la responsabilité de l'archiviste, entre la description archivistique et l'archiviste comme détenteur de confiance. Dans son étude sur les Archives nationales françaises sous le Second Empire¹, Jennifer Milligan fournit des éléments pour une relation historique

¹ 'Curious Archives: making the Musée de l'histoire de France in the Archives of the Second Empire', *Archival Science*, Volume 7, Number 4 / décembre 2007.

entre authenticité, responsabilité et description archivistique. A cette époque, les Archives impériales et la Bibliothèque impériale avaient des conflits de compétences. Léon de Laborde, Directeur général des Archives impériales de 1857 à 1868, se plaignait de la conservation par la Bibliothèque impériale de papiers d'État qui auraient dû être conservés aux Archives. Léon de Laborde pensait que centraliser les archives de l'État au sein des Archives impériales servait les intérêts des administrateurs, des chercheurs et du grand public car les Archives, contrairement à la Bibliothèque, pouvaient garantir l'authenticité des archives qu'elles conservaient. D'après Léon de Laborde, la compétence des Archives impériales à authentifier les documents qu'elles conservaient ne provenait pas de leur statut mais plutôt du respect de la provenance des documents qui permettait à l'archiviste, à l'administrateur ou au chercheur d'en retrouver l'origine et par conséquent d'en déterminer l'authenticité. Ainsi, l'inventaire des layettes du Trésor des chartes publié en 1863 ne recensait pas seulement les documents mais donnait aussi des informations sur les dates des documents et les événements qu'ils décrivaient, leur statut en tant qu'originaux et copies, leurs auteurs ou les acteurs historiques qui y étaient mentionnées, et l'histoire des classements et reclassements par de précédents détenteurs.

Authenticité et description archivistique : solliciter les opinions des archivistes

Les premiers inventaires imprimés des Archives nationales de la France post-révolutionnaire illustrent l'articulation des relations entre description archivistique, authenticité des documents et responsabilité de l'archiviste. Il s'agit de voir ensuite si ces relations ont été mises en évidence dans les pratiques archivistiques contemporaines, et comment. En 2005-2006, Heather MacNeill a donc mené une enquête auprès d'experts européens sur l'histoire de la théorie et des pratiques de classement et de description.

L'une des personnes interrogées pensait que l'objectif d'authentification était implicite dans les principes de classement sous-tendant la description, mais elle se demandait si cet objectif était atteint dans la pratique. Un autre expert pensait que « l'authenticité est la vision qu'en a le détenteur des archives ». En d'autres termes, une description archivistique en elle-même n'ajoute rien ou ne retranche rien à l'authenticité des documents décrits. Elle donne simplement à l'utilisateur les informations dont il a besoin pour se faire sa propre opinion sur l'authenticité des documents. Plusieurs archivistes ont observé que les critères d'authenticité étaient difficiles à établir car les archives sont liées à des contextes de production très variables, qui changent tout le temps, et les descriptions archivistiques elles-mêmes sont créées dans des contextes sociaux et temporels spécifiques qui sont eux aussi susceptibles de changer. Un autre professionnel a commenté l'authenticité de la description archivistique plutôt que l'authenticité des documents décrits, en suggérant qu'une description peut être considérée comme la représentation authentique de la vision qu'un archiviste a d'un fonds et de la compréhension qu'il a de la structure de ce fonds à un moment donné.

Les commentaires des personnes interrogées suggèrent que la relation entre authenticité et description archivistique n'est pas évidente en soi. Les considérations d'authenticité dépendent de plusieurs facteurs et la question de savoir si une description archivistique permet aux utilisateurs de présumer de l'authenticité des archives est inséparable de la question de savoir si les utilisateurs peuvent se fier à la représentation qu'a l'archiviste des archives.

Authenticité et ISAD(G)

Un autre moyen de comprendre les relations entre description archivistique, authenticité et responsabilité dans la pratique archivistique contemporaine est d'examiner une norme contemporaine de description archivistique, à savoir la *Norme générale internationale pour la description archivistique* ou ISAD(G). Comme d'autres normes analogues, ISAD(G) identifie les éléments de description nécessaires pour représenter de manière adéquate un ensemble de documents. Inévitablement, ISAD(G) met en valeur certains aspects de représentation des archives et en minimise d'autres. Ce faisant, elle prédispose les archivistes et les utilisateurs à des modes particuliers de compréhension.

Dans ISAD(G), les éléments établissant l'identité d'un ensemble documentaire sont : l'intitulé, les dates extrêmes, le niveau de description, l'importance matérielle et le support de l'unité de description, le nom du producteur, l'histoire administrative / la biographie du producteur, la présentation du contenu et le mode de classement. La référence, les dates, l'importance matérielle et le support définissent l'ensemble documentaire comme un objet physiquement délimité ; le niveau de description, le mode de classement et la présentation du contenu décrivent la structure de l'ensemble documentaire, la nature des archives contenues dans cet ensemble et les activités reflétées dans ces archives, tandis que l'intitulé, le nom du producteur et l'histoire administrative / la biographie établissent la provenance des documents.

Les éléments relatifs à la provenance figurent dans les normes ISAAR(CPF) et ISDF. Les normes ISAD(G) et ISAAR(CPF) définissent la provenance comme « les relations entre les archives et les organisations et les individus qui les ont produites, rassemblées et/ou maintenues et utilisées dans la conduite de leurs activités personnelles ». Dans ISDF, la définition est étendue pour inclure « les relations entre les archives et les fonctions qui les ont produites ». Les archives, les producteurs et les fonctions sont liées les uns aux autres par le biais des liens entre notices d'autorité (qui représentent les producteurs et leurs fonctions) et les descriptions archivistiques (qui représentent les traces tangibles des producteurs et des fonctions).

L'avantage de représentations séparées mais liées de producteurs, de fonctions et d'archives est que les archives peuvent être connectées facilement à une multiplicité de producteurs et de fonctions dans le temps, et si les archives d'un producteur donné sont physiquement dispersées entre plusieurs dépôts, ces archives peuvent être intellectuellement réunies. D'un autre côté, dans une structure de ce type où des notions abstraites sont juxtaposés avec des objets physiques, la relation entre les producteurs d'archives et leurs archives est asymétrique en ce sens que les archives qui documentent des aspects de l'histoire ou des fonctions d'un producteur peuvent ne pas avoir survécu à ce producteur.

L'intégrité d'un fonds est intimement liée à son identité en ce que toute perte ou toute altération des archives affecte inévitablement cette identité. Dans ISAD(G), les éléments concernant le maintien de l'intégrité des archives dans le temps et l'espace sont : la localisation des originaux, les sources complémentaires, l'historique de la conservation, l'évaluation, les tris et éliminations et le mode de classement. L'élément « Existence et localisation des originaux » signale que les documents décrits sont des copies de documents qui ont été détruits ou qui sont conservés ailleurs, tandis que les sources complémentaires identifient les autres ensembles de documents de même provenance que les documents décrits.

L'élément qui traite le plus directement de l'intégrité des archives est l'historique de la conservation, dont l'objectif est de « fournir sur l'histoire de l'unité de description les renseignements importants qui contribuent à son interprétation et qui prouvent son authenticité et son intégrité ». La règle d'utilisation de cet élément recommande à l'archiviste de mentionner les transferts de propriété et de conservation aussi bien que des informations comme « l'histoire du classement, la production contemporaine d'instruments de recherche, la réutilisation des documents à d'autres fins ou le changement de logiciel, qui ont contribué à sa structure et à son classement actuels. » Cet élément couvre donc plusieurs aspects de l'histoire des archives touchant directement à leur intégrité : leur transmission, leurs modes de classement et de représentation dans le temps.

La règle laisse toutefois la possibilité, « lorsque l'unité de description provient directement du producteur, [de] ne pas faire d'historique de la conservation ; [de] considérer plutôt ce renseignement comme la modalité d'entrée ». Mais l'élément « Modalités d'entrée » ne prévoit pas d'enregistrer l'histoire du classement et de la représentation des archives, et il n'y a pas d'élément qui concerne explicitement l'historique du classement. L'objectif de l'élément « Historique de la conservation » est de ce fait un peu ambigu. Il reconnaît l'importance de l'histoire des archives pour leur authenticité mais il la minimise en considérant que cet historique est pertinent seulement lorsque les archives n'ont pas été versées directement par le producteur au service d'archives.

L'élément « Historique de la conservation » s'attache principalement aux actions des producteurs. L'évaluation, les tris et éliminations et le mode de classement concernent quant à eux les actions des archivistes. Les règles d'utilisation de ces éléments recommandent au rédacteur de la description de mentionner les décisions d'évaluation qui peuvent avoir entraîné la destruction de documents et d'expliquer les changements apportés par l'archiviste à la structure des archives. Le seul élément qui concerne les changements physiques des archives est l'élément « Caractéristiques physiques et contraintes techniques », mais son objectif est limité aux changements affectant l'utilisation des archives. Rien dans la règle de cet élément ne suggère que les caractéristiques physiques des archives font partie de leur identité et qu'elles n'affectent pas seulement leur accès et leur utilisation.

En définitive, pour produire une description archivistique avec des informations permettant aux utilisateurs d'évaluer l'authenticité d'un ensemble de documents, l'archiviste qui a préparé la description a lui aussi besoin d'éléments fiables. Dans la zone du contrôle de la description, il est possible de noter les sources utilisées pour la description, ainsi que le nom de l'auteur de la description. Mais ce critère de fiabilité ne s'étend pas aux décisions de l'archiviste en matière de classement et de description.

Évaluer l'efficacité d'ISAD(G) en établissant les bases d'une présomption d'authenticité

La norme ISAD(G) comprend plusieurs éléments de description pertinents au regard de l'authenticité des archives décrites, elle permet une élaboration détaillée de la provenance structurelle et fonctionnelle des archives

via les normes complémentaires ISAAR(CPF) et ISDF, et elle traite de manière minimale les aspects de fiabilité des archives. Dans le même temps, elle contient des éléments relatifs à l'histoire des archives, mais elle ne semble pas attacher la même importance à cet historique qu'à l'histoire des producteurs. La manière dont les archives en sont venues à exister est abondamment traitée dans ISAD(G) à travers l'histoire des producteurs et de leurs fonctions. Par contre, les péripéties des archives pour arriver au service d'archives sont beaucoup moins traitées.

Geoffrey Yeo, enseignant en archivistique à l'université de Londres, a mené une enquête sur les pratiques de classement et de description archivistiques de ses étudiants, entre 2003 et 2007. Au cours de cette période, ses étudiants ont eu à traiter 120 fonds conservés dans 46 services d'archives gouvernementaux, d'entreprises, d'universités et d'organismes non lucratifs. 54 fonds étaient des archives d'organismes, 65 étaient des fonds de papiers personnels. Les étudiants devaient suivre ISAD(G). Plusieurs fonds comprenaient des documents « extérieurs » intégrés aux fonds par leurs détenteurs ultérieurs. 14 des 25 étudiants ayant eu à traiter des fonds avec des documents sans lien direct ont signalé aux utilisateurs la présence de ces documents dans les descriptions de haut niveau des fonds. 11 autres étudiants ne l'ont pas fait. Dans trois cas, les documents extérieurs constituaient près de la moitié du fonds et néanmoins l'intitulé donné au fonds ne mentionnait que le producteur des documents les plus anciens ou les plus intéressants. Cette enquête illustre comment les pratiques de description archivistique tendent à privilégier le contexte original de production des archives au détriment de l'historique de la conservation, même quand on en arrive à des distorsions dans la représentation des archives.

Évaluer l'efficacité d'autres normes de description

Les normes nationales de description souffrent des mêmes limites qu'ISAD(G) même si on s'attend à ce qu'elles fournissent des règles plus détaillées que la norme internationale. Par exemple, la norme américaine *Décrire les archives : une norme de contenu* (DACS) et les *Règles canadiennes pour la description des documents d'archives* (RDDA) contiennent un élément d'historique de la conservation. Mais dans DACS, le commentaire accompagnant cet élément semble minimiser la signification des détenteurs en suggérant que « l'archiviste doit déterminer s'il est souhaitable de créer un point d'accès pour un détenteur. Il n'est probablement pas nécessaire de le faire pour des détenteurs qui ont simplement conservé les documents ». Les RDDA pour leur part n'ont pas d'élément relatif aux opérations d'évaluation par l'archiviste, elles ne comprennent pas non plus de zone du contrôle de la description.

Améliorer l'efficacité d'ISAD(G) en documentant l'histoire des archives

La Canadienne Laura Millar propose de redéfinir la provenance, avec trois composantes : l'histoire du producteur (« l'histoire de celui qui a produit, assemblé et utilisé les archives dans le temps »), l'histoire des archives (« l'histoire de la gestion physique et du mouvement des archives dans le temps ») et l'historique de la conservation (« l'explication du transfert de propriété ou de conservation des archives du producteur ou détenteur vers le service d'archives et la préservation des archives qui s'ensuit »). Dans ISAD(G), la deuxième et la troisième composantes sont traitées, du moins en partie, dans l'élément « Historique de la conservation ». Donner plus d'informations dans cet élément permettrait d'améliorer l'efficacité d'ISAD(G).

L'élément « Historique de la conservation » se situe actuellement dans la zone du contexte avec le nom du(des) producteur(s), l'histoire administrative/biographie et les modalités d'entrée. Pour donner plus d'importance à l'historique de la conservation, la zone du contexte devrait être éclatée en deux zones : « zone de l'histoire du producteur » et « zone de l'histoire des archives ». La zone de l'histoire du producteur comprendrait les éléments « Nom(s) du(des) producteur(s) » et « Histoire administrative/biographie ».

Les relations entre l'élément d'ISAD(G) « Histoire administrative/biographie » et les normes ISAAR et ISDF seraient maintenues pour restituer de manière complète les relations complexes entre les producteurs, les fonctions et les archives. Toutefois, il faudrait créer des notices d'autorité spécifiques pour compléter les notices d'autorité génériques dans les cas où les archives d'un(de) producteur(s) se trouvent dans plusieurs services d'archives. L'objet de ces notices d'autorité spécifiques serait de relier l'histoire du(des) producteur(s) avec les parties de fonds éclatées entre plusieurs services d'archives.

La « zone de l'histoire des archives » comprendrait trois éléments, deux sont des variantes des deux derniers composants de provenance de Laura Millar : « Nom(s) du(des) détenteur(s) », « Historique de la conservation », « Historique du classement des archives et des instruments de recherche associés ».

Le premier élément, « Nom du(des) détenteur(s) », identifierait les personnes ou organismes qui ont exercé la

garde physique et/ou légale des archives de leur création à leur entrée dans un service d'archives. Cet élément, parallèle à l'élément « Nom(s) du(des) producteur(s) » servirait à identifier de manière explicite le nom des détenteurs avant la description, en remédiant à un des problèmes identifiés par Geoffrey Yeo dans son enquête, à savoir l'absence de toute mention des détenteurs dans les descriptions de niveau « fonds ». Le rédacteur de la description ne serait pas obligé de choisir s'il doit dénommer le producteur ou l'un des détenteurs du fonds. Le deuxième élément, « Historique de la conservation », concernerait la propriété et la conservation des archives de leurs propriétaires originels à l'entrée dans le service d'archives, les lieux de conservation des origines à l'entrée aux archives, et toute destruction ou tout ajout connu. L'élément « Historique de la conservation » mentionnant le propriétaire originel des archives, l'élément « Modalités d'entrée » serait redondant et pourrait de ce fait être supprimé.

Le troisième élément, « Historique du classement des archives et des instruments de recherche associés », expliquerait les classements et reclassements dans le temps par les producteurs, collectionneurs et détenteurs avant l'entrée dans le service d'archives, identifierait tout instrument de recherche associé et indiquerait la(les) périodes dans laquelle(lesquelles) le(s) reclassement(s) des archives prendraient place. Le classement et la représentation vont logiquement ensemble, les instruments de recherche contemporains mentionnant souvent les classements intellectuels et physiques antérieurs. Le « Mode de classement » resterait dans la zone du Contenu et de la structure d'ISAD(G), mais serait précisé par une « Note de traitement de l'archiviste ».

Créer une zone spéciale pour l'histoire archivistique permet d'attirer l'attention des usagers sur l'histoire des archives avant leur entrée dans un service d'archives. Pour attirer l'attention sur le traitement physique des documents avant et après leur entrée dans le service d'archives, il faudrait ajouter deux éléments supplémentaires à la zone de contexte et de structure, l'« Historique de la préservation » et l'« Historique de la reproduction ». L'« historique de la préservation » identifierait les mesures de restauration et de conservation préventive prises pour assurer la pérennité des documents avant et après leur entrée dans le service d'archives. Si les archives décrites sont des copies, l'« Historique de la reproduction » documenterait l'historique de la reproduction des archives, avec les processus et techniques de conversion (numérisation, migration, etc.) qui ont créé des copies avant et après l'entrée des documents dans le service d'archives.

Description et documentation

Une norme de description ne peut que créer des espaces où enregistrer les informations sur la transmission, le classement et la représentation d'un ensemble de documents. Elle ne peut pas garantir que ces informations figureront dans une description ou que les services d'archives privilégieront ces informations.

Les descriptions archivistiques normalisées doivent s'appuyer sur la documentation produite par l'archiviste lorsqu'il traite les archives (rapports d'évaluation, bordereaux de versement, documents sur la collecte, notes sur le classement, rapports sur la conservation). Cette documentation est un facteur de transparence par rapport à l'utilisateur, puisqu'elle lui donne le plus d'information contextuelle possible pour l'aider à interpréter les documents. Le Code d'éthique de l'ICA établit que « les archivistes doivent enregistrer et être capables de justifier leurs actions sur les documents d'archives » et que « les archivistes doivent conserver en permanence des preuves documentant la collecte, la conservation et tout le travail archivistique effectué ». Le *Code d'éthique* de l'Association des archivistes canadiens incite également les archivistes à documenter les critères d'évaluation, de sélection et d'acquisition des archives, ainsi que les actions de préservation qui ont pu modifier les archives et toutes les décisions et actions prises pour donner accès aux documents.

Le *Manuel britannique de description archivistique* (MAD) va dans le même sens. Les éléments du MAD sont répartis en deux rubriques : « Description archivistique », et « Informations de gestion ». Cette dernière rubrique est divisée en trois zones : la zone des informations sur le contrôle administratif (qui explique où sont conservés les documents), la zone du contrôle des procédures (qui permet au service d'archives de suivre les archives dans les différentes étapes de leur traitement : évaluation, classement, description) et la zone de la conservation (qui permet au service d'archives d'enregistrer les besoins de conservation et de suivre les documents à travers les pratiques de conservation). Chaque zone comprend différents éléments spécifiant les actions et décisions à documenter par les services d'archives au cours du traitement des documents. L'intérêt du MAD est que les éléments comportant des informations de gestion peuvent être aisément mis en parallèle avec les éléments de la description archivistique.

Favoriser la fiabilité et la transparence dans la description archivistique et dans la documentation associée

Les archivistes sont-ils prêts pour autant à rendre publiques toutes les opérations de traitement des documents

qu'ils décrivent ?

Si nous retournons un moment aux Archives nationales de la France post-révolutionnaire, nous pouvons trouver la preuve d'un lien historique, pas seulement entre la description archivistique, l'authenticité et la fiabilité, mais aussi entre fiabilité et transparence. Comme l'explique Jennifer Milligan, Léon de Laborde était convaincu que la publication des inventaires, conjointement à la centralisation des documents historiques, offrirait les conditions d'une plus grande transparence suscitant l'intérêt du public pour les travaux des Archives impériales.

Dans la littérature archivistique contemporaine, plusieurs articles militent pour une plus grande transparence du traitement archivistique. C'est ainsi que Terry Cook observe que « la profession prêche les mérites de la fiabilité à travers des archives bien gérées ; mais quel est l'archiviste qui est prêt à exposer ce qu'il a fait ? ». Les archivistes doivent informer les usagers de leurs décisions en matière d'évaluation et de sélection et admettre que des ensembles documentaires versés aux Archives sur plusieurs décennies peuvent avoir fait l'objet de critères de sélection successifs différents.

Certaines législations obligent les services d'archives publics à porter à la connaissance du public leurs décisions en matière de tri, d'évaluation et de sélection des documents. Ainsi, les Archives nationales américaines (NARA) doivent signaler au public quand il est prévu de détruire des archives et les tableaux d'élimination sont disponibles sur le site Web de NARA. De même, les Archives de Nouvelle-Zélande doivent signaler les opérations d'évaluation prévues (destruction, versement aux archives), les dates de ces opérations et les archives concernées.

De même, les archivistes américains Michelle Light et Tom Hyry proposent que les archivistes décrivent les informations relatives aux opérations de traitement des documents à la fin d'une description archivistique. Il s'agit de témoigner du rôle de l'auteur du classement tout en présentant aux usagers un point de vue particulier sur le fonds d'archives décrit. Une variante est l'utilisation de blogues par les catalogueurs de la British Library pour documenter le processus de classement de description d'archives d'écrivains comme Ted Hughes ou Harold Pinter.

L'EAD une technologie « à mi-chemin », Elizabeth Dow

Dans l'article suivant, Elizabeth H. Dow (École des sciences des bibliothèques et de l'information, Université d'État de Louisiane) s'interroge sur les limites de l'EAD que certains considèrent aujourd'hui comme une technologie « inaboutie ». Une technologie inaboutie identifie les causes d'un problème mais n'apporte pas de solution au problème, alors qu'une technologie avancée permet de résoudre ce problème.

Quelles sont les caractéristiques d'une technologie inaboutie par rapport à une technologie avancée ?

- la complexité : les technologies inabouties mettent en œuvre des processus ou des moyens complexes que leurs fournisseurs doivent maintenir et que les bénéficiaires doivent maîtriser ;
- le coût : les technologies inabouties coûtent plus cher que les technologies avancées. Elles nécessitent plus de temps, plus d'effort, plus d'expertise nécessaire et plus de ressources à maintenir ;
- l'impact : une technologie inaboutie demande au bénéficiaire d'adapter son comportement et/ou de redéfinir, alors qu'une technologie avancée s'adapte facilement aux comportements du bénéficiaire et répond à ses objectifs ;
- l'utilité : la complexité d'une technologie inaboutie peut complexifier le problème plus qu'elle ne le résout ;
- les résultats : la technologie inaboutie traite partiellement du problème.

Malgré toutes ses inadéquations, une technologie inaboutie peut apporter la meilleure solution disponible en son temps, et l'EAD est pour le moment la meilleure solution pour publier des instruments de recherche archivistiques sur le Web.

Peut-on qualifier pour autant l'EAD de technologie inaboutie ? Certes, l'EAD a beaucoup des caractéristiques énumérées précédemment. Ce format nécessite des processus complexes pour encoder un document et le publier sur Internet, il entraîne aussi des coûts pour la formation des agents et l'acquisition et le développement d'outils de production et de publication. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'EAD implique que l'archiviste adapte son ou

ses instruments de recherche.

L'EAD a connu malgré tout un grand succès parce qu'elle fait ce pour quoi elle avait été prévue. Les archivistes cherchaient un moyen de publier leurs instruments de recherche en ligne, et l'EAD reste l'une des meilleures solutions pour le moment.

Le développement d'une technologie pérenne demande du temps, du talent, et aussi de comprendre le problème que l'on veut résoudre. Or, une technologie inaboutie révèle bien souvent notre habileté à comprendre un problème et notre habileté à concevoir une technologie avancée. De plus, pour développer une technologie pérenne, il s'agit d'appliquer la meilleure technologie à un problème donné. Dans ce domaine, les considérations économiques, politiques et culturelles ont autant d'importance que les solutions purement techniques.

Après une décennie d'EAD, les archivistes voient maintenant les technologies du Web se développer dans des directions inattendues et commencent à penser qu'ils sont partis de la mauvaise question. L'EAD nous permet de donner accès à nos instruments de recherche sur le Web, ce qui, au milieu des années 1990, semblait être le meilleur moyen pour permettre aux utilisateurs d'accéder à nos collections. Maintenant nous voyons que publier des instruments de recherche sur le Web résout partiellement le problème. Nous avons besoin de mettre les chercheurs en relation avec les documents d'archives. L'EAD répond-t-elle vraiment à ce besoin ? Des solutions plus sophistiquées se profilent, avec des applications utilisant les technologies du Web 2.0, du Web 3.0.

L'EAD est-elle vraiment une technologie inaboutie ? Devons-nous la garder ou l'abandonner ? Des éléments de réponse peuvent être apportés par les observations faites par Edward Lias dans les années 1980 dans son ouvrage *Le micro-ordinateur, nouveau médium, nouvel environnement mental*. Edward Lias a ainsi identifié huit principes que l'on peut essayer de décliner par rapport à l'EAD

Principe 1 : les nouveaux médias sont facilement acceptés dans une culture ayant peu d'anticipation.

Les détracteurs de l'EAD ont fait remarquer qu'un instrument de recherche au format PDF ou HTML offrait un accès Internet similaire et moins coûteux qu'un instrument de recherche EAD. Toutefois, l'EAD n'a pas eu à affronter la résistance philosophique qu'a eu à combattre le format MARC dans les années 1980. Personne n'a prétendu qu'il n'était pas possible d'appliquer les éléments de données et les normes de contenu à la description archivistique.

Principe 2 : les nouveaux médias récupèrent les contenus des anciens médias.

Ses concepteurs ont développé l'EAD de manière à ce qu'elle puisse fonctionner avec toutes les formes d'instruments de recherche existants, même si les partisans de l'EAD insistent sur la nécessité de retravailler les instruments de recherche avant leur encodage.

Principe 3 : les nouveaux médias partent d'usages généraux pour évoluer vers des usages spécifiques.

Ce principe ne semble pas s'appliquer facilement à l'EAD que ses concepteurs ont développée pour un usage très spécialisé. Toutefois, le modèle à partir duquel a été développée l'EAD – l'instrument de recherche papier – a bloqué son utilisation dans des systèmes plus flexibles. L'EAD est centrée sur le document et devrait être plus centrée sur les données.

Principe 4 : les anciens médias sont abandonnés avec l'adoption de nouveaux médias.

Si une nouvelle technologie permet d'améliorer la production, de la rendre plus facile et plus rapide, les technologies plus anciennes sont abandonnées. C'est ainsi que les institutions tendent à convertir leurs instruments de recherche papier en EAD, pour répondre aux attentes des utilisateurs qui veulent pouvoir consulter et interroger facilement les descriptions en ligne.

Principe 5 : chaque média provoque des distorsions.

Le nouveau média commence par reprendre et poursuivre les défauts du précédent média. L'EAD a permis la publication sur le Web d'instruments de recherche anciens avec toutes leurs faiblesses et leurs défauts. Une nouvelle technologie doit faire la preuve de ses propres possibilités pour que ses utilisations évoluent en tirant avantage de ces nouvelles possibilités.

Principe 6 : les nouveaux médias modifient les sociétés, leurs gouvernements et les systèmes d'apprentissage.

Le Web a modifié beaucoup de comportements et l'EAD a commencé à modifier les méthodes de recherche et d'utilisation des documents primaires par les chercheurs.

Principe 7 : les nouveaux médias génèrent leurs propres marchés et leurs propres besoins.

L'offre en prestations de conversion rétrospective s'est développée. Les catalogues collectifs de descriptions en EAD se sont multipliés. L'offre en matière de formation à l'EAD s'est développée.

Principe 8 : les nouveaux médias provoquent le changement des valeurs sociales fondamentales.

Les bibliothécaires des universités rapportent que les chercheurs effectuent aujourd'hui une part importante de leurs recherches sur Internet. Les plus jeunes semblent penser que ce qui n'est pas sur Internet ne vaut pas la peine d'aller plus loin. L'évaluation par une bibliothécaire américaine de 2 162 références bibliographiques a montré que 48% se rapportaient à des ressources accessibles en ligne.

L'EAD semble avoir atteint à présent la cinquième étape. Les professionnels, inspirés par la flexibilité du Web 2.0, commencent à ne plus voir les instruments de recherche EAD comme des documents mais plutôt comme des collections de données structurées. Lors du congrès de la SAA à San Francisco en 2008, Daniel Pitti a fait part de l'organisation, à l'université de Virginie, d'un séminaire sur la conception de systèmes de description archivistiques. Les participants tentent « d'explorer en détail les technologies de balisage et de bases de données, les efforts entrepris pour intégrer les deux technologies et l'opportunité offerte par cette intégration pour transformer la description archivistique ». Les étudiants de Daniel Pitti ont imaginé un jour « où les bases de données et les technologies de balisage seraient utilisées de manière complémentaire pour former un système de description archivistique complet et flexible qui créerait un réseau d'interrelations entre les descriptions des archives, les descriptions des producteurs et les descriptions des fonctions et activités ». La structure hiérarchique du fonds pourrait apparaître à l'écran, mais la base de données permettrait l'établissement de liens multiples au sein des descriptions EAD, faisant apparaître les relations au sein d'un fonds qu'une représentation hiérarchique ne révèle pas nécessairement.

Si les travaux de Daniel Pitti sont annonciateurs des évolutions des modalités d'accès aux descriptions archivistiques, faut-il pour autant abandonner l'EAD ? Les archivistes devraient plutôt s'inspirer des problèmes rencontrés par les bibliothécaires pour la conversion leurs fichiers en catalogues accessibles en ligne. C'est l'homogénéité des données dans les fichiers qui a fait la différence en matière de coût, d'efficacité et de succès des projets de conversion. Pour ce qui est de l'EAD, les instruments de recherche doivent avoir la même qualité d'encodage. Les éléments EAD que nous encodons aujourd'hui de manière homogène seront plus facilement repris par une nouvelle technologie plus centrée sur les données.

Deux nouvelles normes de description du Conseil international des archives, ISDF et ISDIAH, Jean Dryden

En 2008, le Comité des normes et bonnes pratiques du Conseil international des archives a publié deux nouvelles normes de description archivistique : la *Norme internationale pour la description des fonctions* (ISDF) et la *Norme pour la description des institutions de conservation des archives* (ISDIAH). Ces normes rejoignent ISAD(G) et ISAAR(CPF) pour porter à quatre les normes de description archivistique du Conseil international des archives. Les deux normes suivent la structure des normes précédentes ; une préface résume le processus d'élaboration et d'approbation, une introduction présente les objectifs de la norme, les normes et règles apparentées sont recensées, un glossaire de termes et de définitions est fourni, un aperçu de la structure et de l'utilisation de la norme est donné, ainsi que les éléments eux-mêmes, et une annexe contient des exemples complets dans différentes langues. Chaque élément est structuré d'une manière homogène : nom de l'élément, ses objectifs, la(les) règle(s) pour renseigner l'élément, et des exemples.

On pourrait se demander pourquoi les fonctions et les services d'archives ont été identifiés comme des concepts nécessitant des normes pour guider leur description par les archivistes. Une fonction n'est après tout qu'un aspect du contexte de la production et de l'utilisation des archives. Force est toutefois de constater que les fonctions d'entités productrices d'archives (et les archives produites comme preuve des ces fonctions et les activités en relation) sont depuis longtemps reconnues comme un aspect important du contexte de production des archives. L'analyse fonctionnelle a été largement adoptée comme un moyen d'évaluation des archives contemporaines. Les fonctions sont généralement considérées comme plus stables que les structures

organisationnelles et sont de ce fait plus utiles pour le classement, l'évaluation et la description des archives que produisent les organismes. Etant donné l'importance des fonctions dans les pratiques des archivistes et des records managers, il a semblé important de développer une norme qui permettrait des descriptions homogènes de fonctions au sein des systèmes de description archivistique.

Toutefois, la norme ISDF est décevante en ce qu'elle est trop générale. La norme reconnaît que les fonctions peuvent être décomposées en sous-fonctions, activités, tâches ou transactions, mais elle ne définit pas ces concepts et elle renvoie aux pratiques locales pour déterminer les subdivisions de fonctions. Il est vrai que les normes internationales sont généralement écrites à un niveau très général, renvoyant aux normes nationales pour des mises en œuvre locales. Par ailleurs, le projet de norme soumis à commentaires s'était efforcé de classer les fonctions et comprenait des définitions de « fonction », « activité » et « transaction », mais les commentaires reçus de la communauté ont conduit le Comité des normes à ne définir que le concept de fonction.

Par ailleurs, la norme ne s'applique qu'aux fonctions de collectivités. Ne pourrait-on pas objecter que les archives produites par des individus et des familles résultent aussi de fonctions, d'activités et de transactions ? Il ne semble pas que le Comité des normes ait considéré cette possibilité, et cela n'apparaît pas non plus dans les commentaires reçus de la communauté professionnelle pendant l'appel à commentaires. En évitant de déconstruire le concept de fonction, le Comité donne à la norme une portée très large, tout en décidant que la norme ne s'appliquera qu'à la moitié des documents d'archives. Les normes ne sont pas le lieu de codification d'approches archivistiques non reconnues dans la pratique ; toutefois, si la notion de fonction est vraiment importante dans les pratiques archivistiques, beaucoup de travail reste à faire si nous voulons aller plus loin dans la compréhension du contexte de production et d'utilisation des archives.

En ce qui concerne ISDIAH, il semble quelque peu étrange que le Comité des normes ait pensé qu'une norme pour décrire les institutions de conservation était nécessaire. Jusqu'à présent, les archivistes étaient plutôt parvenus à fournir des informations essentielles sur leurs institutions, et une norme pour indiquer qu'une description d'institution de conservation doit au minimum comprendre son nom et son adresse n'était pas forcément nécessaire.

Après avoir énuméré les éléments de description d'une institution de conservation, ISDIAH comprend un chapitre relatif à l'établissement de relations entre les descriptions d'institutions de conservation et les producteurs d'archives décrits dans des notices d'autorité. Malgré les exemples, on ne voit pas très bien comment les liens fonctionnent ou même s'ils sont nécessaires. Ces informations ne pourraient-elles pas figurer dans la description des documents d'archives ? La nécessité d'une harmonisation des quatre normes existantes est soulignée dans ISDIAH ; une harmonisation devrait corriger non seulement les incohérences entre normes mais expliciterait aussi l'articulation des normes entre elles dans le contexte plus large d'un système de description et clarifierait le chapitre des relations d'ISDIAH.

Il apparaît qu'ISDIAH est destinée à être utilisée pour décrire les institutions de conservation des archives. Toutefois, la norme pourrait avoir d'autres utilisations. En traitant le principe de l'ordre originel, Heather MacNeil note que le classement des documents d'archives est souvent dynamique et que les producteurs et détenteurs successifs (y compris les archivistes) ont imposé aux archives des modes de classement différents. Elle suggère que les archivistes doivent fournir ce type d'informations dans leurs descriptions. Quelques éléments de la norme ISDIAH pourraient peut-être être intégrés dans l'élément d'histoire de la conservation pour décrire les précédents détenteurs des documents qui peuvent avoir complètement réorganisé les archives. Il serait utile d'avoir des exemples relatifs à des fonds éclatés, à des parties de fonds issues du même producteur et conservées dans différentes institutions.

Quel devra être le prochain travail du Comité des normes et bonnes pratiques de l'ICA ? La deuxième édition d'ISAD(G) a maintenant dix ans et la deuxième édition d'ISAAR(CPF) en a cinq. L'harmonisation des quatre normes et la révision des deux normes les plus anciennes sont nécessaires.

Merci de faire parvenir toute information ou tout article pour le prochain numéro à : Claire Sibille –de Grimouard, Direction des Archives de France, Département de l'innovation technologique et de la normalisation